

Index AI : PRE01/067/2012
08 February 2012

Israël. Non au déplacement forcé des Bédouins jahalins

Le ministre de la Défense israélien Ehoud Barak doit annuler le projet militaire qui prévoit de déplacer de force environ 2 300 Bédouins vivant en Cisjordanie pour les réinstaller sur des terrains situés à côté de la décharge municipale de Jérusalem, a déclaré Amnesty International le 8 février 2012 dans un nouveau document de campagne.

Dans ce document, intitulé [Stop the Transfer: Israel about to expel Bedouin from homes to expand settlements](#), l'organisation appelle l'armée israélienne à ordonner l'arrêt immédiat de la démolition des 20 villages concernés par ce projet.

Elle juge insuffisantes les promesses orales des responsables militaires israéliens, qui se sont engagés la semaine dernière à ne pas appliquer les ordres de démolition à Khan al Ahmar, l'un des villages bédouins qui doit être déplacé dans le district de Jérusalem, en Cisjordanie occupée.

« Ce projet militaire israélien menace de destruction les habitations et les moyens de subsistance de milliers de Bédouins, qui font partie des populations les plus vulnérables de Cisjordanie. Beaucoup d'entre eux ont le statut de réfugiés, et certains ont été déplacés à de multiples reprises depuis 1948 », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe par intérim du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités doivent garantir aux habitants de ces 20 villages le droit à un logement convenable, de même qu'à tous les Palestiniens de Cisjordanie occupée. Cela implique de les protéger contre les expulsions forcées et de mener de véritables consultations auprès de toutes les populations concernées. »

En juillet 2011, des responsables de l'administration civile israélienne ont informé les Nations unies d'un projet visant à expulser 2 300 habitants de 20 villages bédouins pour les réinstaller dans le district de Jérusalem, à environ 300 mètres de la décharge municipale de la ville.

Ces Bédouins sont actuellement installés près de la colonie illégale de Maale Adumim, pour la plupart sur des terrains visés par l'extension de la colonie.

L'armée israélienne considère que la plupart des constructions de ces villages – situés dans la zone C de la Cisjordanie, où l'aménagement du territoire reste sous l'autorité d'Israël – ont été bâties illégalement, sans les autorisations nécessaires. Cependant, il est quasiment impossible pour un Palestinien d'obtenir un permis de construire en zone C. La plupart des constructions de ces villages font l'objet d'un arrêté de démolition, notamment des maisons, des cuisines, des toilettes extérieures, des bâtiments destinés au bétail, et deux écoles primaires.

Aucun représentant des Bédouins n'a été consulté par les autorités militaires israéliennes à propos du projet de déplacement. Certains ont expliqué à Amnesty International qu'ils étaient opposés ce projet car ils ne pourraient pas conserver leur mode de vie traditionnel s'ils étaient transférés dans une zone restreinte près de la décharge.

À la fin des années 1990, Israël avait déjà réinstallé de force des familles bédouines dans cette zone, avec des maisons situées pour certaines à seulement 150 mètres de la décharge. Les Bédouins qui y vivent ont raconté à Amnesty International que ce site n'était pas adapté à leur mode de vie, qu'ils avaient dû vendre leur bétail faute de pâturages, et qu'une grande partie d'entre eux étaient sans-emploi. Certains sont retournés sur leur ancien lieu de résidence.

D'après le ministère israélien de la Protection de l'environnement, la décharge reçoit jusqu'à 1 100 tonnes de déchets par jour, principalement en provenance de Jérusalem. Toujours selon ce ministère, cette décharge provoque une pollution de l'air, du sol et peut-être de l'eau, n'est pas correctement clôturée, et présente un « risque d'explosions et d'incendies » en l'absence de traitement du méthane issu de la décomposition des déchets.

Même s'il est prévu de fermer cette décharge dans le courant de l'année, aucun plan de réhabilitation du site n'a été adopté, ce qui signifie que les problèmes environnementaux risquent de perdurer pendant des années.

Les autorités israéliennes ont insisté sur le fait que les Bédouins bénéficieraient du raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité sur le site de réinstallation. En revanche, elles n'ont pas expliqué pourquoi Israël était en mesure de fournir ces services aux colonies illégales et aux avant-postes non reconnus installés par des colons en Cisjordanie, mais pas aux populations bédouines qui y vivent de longue date.

Les 20 villages bédouins ont créé un « comité de protection » pour coordonner leurs réactions au projet de déplacement. Conformément à leur droit au retour, qui est un droit internationalement reconnu, les Bédouins souhaiteraient en premier lieu retourner sur leurs terres dans le désert du Néguev, en Israël, d'où ils ont été déplacés par les autorités israéliennes dans les années 1950.

Leur second choix serait la reconnaissance par les autorités israéliennes de leur droit de rester dans leurs villages actuels, assortie d'un raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité et au réseau routier, ainsi que de la levée des restrictions arbitraires à leur liberté de déplacement. En raison de ces restrictions, de nombreux Bédouins ne peuvent plus faire paître leurs chèvres et leurs moutons et sont donc obligés d'acheter du fourrage, ce qui les contraint à vendre leur bétail.

En dernier choix, les Bédouins seraient prêts à négocier une éventuelle nouvelle réinstallation, à condition que l'administration civile les traite d'égal à égal dans la négociation.

Le général de division Eitan Dangot, coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires, s'est rendu à Khan al Ahmar la semaine dernière, et aurait promis aux habitants que leurs maisons et leur école ne seraient pas démolies, et qu'ils ne seraient pas transférés sur le site situé à côté de la décharge. Il a parlé d'une réinstallation sur un autre site en Cisjordanie occupée.

Pour Amnesty International, c'est insuffisant.

« Les autorités militaires israéliennes enjolivent leurs projets en les décrivant comme un moyen d'apporter aux Bédouins des services de base comme l'eau et l'électricité, mais en réalité la réinstallation forcée de ces populations ne ferait que perpétuer des années d'expropriations et de discrimination et pourrait constituer un crime de guerre », a dénoncé Ann Harrison.

« Ces populations attendent davantage que des promesses informelles. Le ministère de la Défense israélien doit annoncer officiellement l'annulation de cette politique. »

Complément d'information

Selon le groupe de surveillance israélien Peace Now, les constructions de colonies israéliennes illégales ont augmenté de 20 % en 2011, et les autorités israéliennes ont reconnu 11 nouvelles colonies, où vivent quelque 2 300 colons, en légalisant des avant-postes construits sans autorisation gouvernementale.

Les démolitions d'habitations palestiniennes par Israël en Cisjordanie ont entraîné l'expulsion forcée de près de 1 100 personnes en 2011, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2010. C'est le chiffre le plus élevé depuis que l'ONU a commencé à tenir des statistiques exhaustives en 2005. Ces démolitions ont touché à 90 % des populations vulnérables de cultivateurs et d'éleveurs de la zone C, dont plusieurs villages bédouins jahalins.

Le gouvernement de Benjamin Netanyahou tente par ailleurs de mettre en œuvre le plan E1 d'extension des colonies entre Jérusalem et Maale Adumim. Plus de la moitié des Bédouins visés par le projet de déplacement vivent dans la zone concernée par ce plan, qui, s'il était appliqué, diviserait de fait la Cisjordanie en deux parties (nord et sud).